

# GROUPE FLO

Communiqué de presse

Paris, le 14 octobre 2022

## **Constitution d'un comité ad hoc et nomination d'un expert indépendant à la suite de l'annonce par Groupe Bertrand de son intention de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de Groupe Flo**

Le Conseil d'Administration de Groupe Flo (la « Société ») réuni le 12 octobre 2022 a :

- pris acte de l'intention formulée par Groupe Bertrand de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société qu'il ne détient pas au prix de 21 euros par action (ensemble l'« Offre »)<sup>1</sup> ;
- constitué, conformément aux dispositions de l'article 261-1 III du Règlement général de l'AMF, un comité ad hoc composé de Bénédicte Hautefort (administrateur indépendant), de Christine de Gouvion Saint-Cyr (administrateur indépendant) et de Dominique Esnault (administrateur indépendant).

Ce comité ad hoc a pour mission (i) de proposer au Conseil d'Administration la désignation d'un expert indépendant, (ii) d'assurer le suivi des travaux de l'expert indépendant, (iii) de formuler une recommandation au Conseil d'Administration sur l'intérêt de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés et (iv) d'assister le Conseil d'Administration dans la préparation du projet d'avis motivé sur le projet d'Offre.

Sur recommandation du comité ad hoc, le Conseil d'Administration de la Société, réuni ce jour, a désigné, conformément aux dispositions de l'article 261-1-I 1° et 261-1-II du Règlement général de l'AMF, le cabinet Finexsi, représenté par Lucas Robin (14, rue de Bassano 75116 Paris – [lucas.robin@finexsi.com](mailto:lucas.robin@finexsi.com)), en qualité d'expert indépendant principalement chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration de la Société se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'Offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant et de la recommandation du comité ad hoc. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société.

**Avertissement** : Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Conformément au droit français, l'offre ne pourra être réalisée que conformément à la documentation d'offre qui devra contenir les termes et conditions complets de l'offre. La documentation d'offre devra être soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers et l'offre ne pourra être ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers. Toute décision relative à l'offre devra se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation pourraient faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adressera pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et ne

---

<sup>1</sup> [Communiqué de presse du 7 octobre 2022](#)

*sera pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Groupe Flo décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

*En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé de Groupe Flo.*

## **Contacts**

---

Analystes / Investisseurs  
Groupe Flo – Direction Financière  
Alexandre Basseur  
Tel. : +33 6 23 13 63 45  
abasseur@groupeflo.fr

## **A propos de Groupe Flo**

---

*Groupe Flo est un groupe de restauration commerciale structuré autour de 121 restaurants détenus en propre ou en franchise au 30 juin 2022. Le groupe est présent sur le marché de la restauration avec principalement l'enseigne Hippopotamus, des brasseries historiques et des concessions.*

*L'action de Groupe Flo est cotée sur Euronext Paris SA (FR 0014004X25). Toutes les publications financières du groupe sont en ligne sur son site Internet ([www.groupeflo.com](http://www.groupeflo.com)), rubrique « Finance, Actualités et Communiqués » et notamment son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2022 sous le numéro D.22-0351.*